

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

### PROCES VERBAL

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Madame JOBBE-DUVAL et Monsieur POSTIAUX absents.

**Avaient donné pouvoir** :

- |                       |   |                     |
|-----------------------|---|---------------------|
| • Monsieur BOUKHECHAM | à | Monsieur AYME       |
| • Madame DEFRANCE     | à | Monsieur COUSTABEAU |
| • Monsieur URAS       | à | Madame JEAN         |
| • Madame VIRETTI      | à | Madame BOURGUE      |
| • Monsieur MANDINE    | à | Monsieur GAILLARD   |
| • Madame REY-MARTINEZ | à | Madame MICHELOTTI   |
| • Madame FANTAUZZO    | à | Monsieur JEAN       |
| • Monsieur ROUSSIER   | à | Monsieur SERRUS     |
| • Madame RICARD       | à | Madame GROSSO       |

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent (29 juin 2017) :**

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2017

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

VOTE : unanimité

**Décisions prises entre les deux Conseils :**

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Monsieur VILLEVIEILLE : Question par rapport à la convention avec la compagnie d'art contemporain : y a-t-il une redevance pour la mise à disposition des divers lieux ?

Le Maire répond : Non c'est à titre gracieux.

**Le Maire donne ensuite un certain nombre d'informations :**

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : par rapport au projet du complexe sportif et culturel : Serait-il possible de faire une visite du chantier ?

Le Maire répond : oui une visite va être organisée pour les conseillers municipaux début septembre. Cela n'était pas possible pour l'instant (pour des raisons de sécurité).

Monsieur VILLEVIEILLE : Par rapport à l'aménagement des Aires Nord : l'opposition peut-elle participer aux réunions ? Participer à des groupes de réflexions ? Faires des propositions ?

Le Maire répond : oui il est d'accord sur le principe. D'ailleurs la commission d'urbanisme va être réunie à l'occasion de l'étude commandée au CAUE pour préciser l'OAP (l'Orientation d'Aménagement Paysagée) du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

## ORDRE DU JOUR

### VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

#### 1. Subvention exceptionnelle à l'association l'Age d'Or exercice 2017

Rapporteur : Monsieur GAILLARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 4 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON), attribue à l'association « L'Age d'Or » une subvention exceptionnelle de 350 € pour l'exercice 2017. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2017. Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

### VIE SOCIALE (action sociale, Affaires Scolaires et Petite Enfance

#### 2. Modification du règlement intérieur « garderie, cantine et mercredi »

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : le règlement c'est l'adaptation au nouveau rythme ; par rapport à cela, il souhaite relever que l'accueil le mercredi est une bonne chose.

Pour ce qui est du règlement en lui-même, il rappelle que l'opposition ne l'avait pas adopté car ils trouvaient que ce règlement s'appuyait beaucoup sur des interdictions.

Madame CADVILLE : elle relève l'apparition de la priorisation des demandes sur liste d'attente.

Le Maire rappelle le principe de « réalité » qui nécessite une gestion transparente des priorités.

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (23) et 4 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W.HANNON), approuve le règlement intérieur « garderie, cantine et mercredi », tel qu'il est annexé. Dit que celui-ci sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

### VIE QUOTIDIENNE (Sécurité, Circulation, Eau, Assainissement, Eclairage, Déchets, Transports)

#### 3. Approbation d'une convention de financement de travaux reliquat article 8 – programme 2017 entre le syndicat mixte d'énergie du département des Bouches du Rhône et la commune de LA ROQUE D'ANTHERON – travaux Boulevard de la Paix

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de financement de travaux reliquat article 8 – programme 2017 ayant pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une

opération d'esthétique : MISE EN TECHNIQUE DISCRETE ET/OU EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUES D'ENERGIE ELECTRIQUE. Dit que cette opération retenue dans le cadre du programme 2017 – intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (article 8 du cahier des charges de concession), est située : Boulevard de la Paix (HTA issue du poste « Baume »). Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier. Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la Commune, article 2315.

**VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)**

**Finances**

• **Marchés publics**

**4. Autorisation de signature des avenants relatifs au marché public de travaux de voirie et réseaux divers pour l'aménagement du Boulevard de la Paix et l'Avenue de la Libération**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des modifications relatives aux marchés concernant les travaux de voirie et réseaux divers pour l'aménagement du boulevard de la Paix et l'avenue de la Libération. Dit que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants. Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

• **Urbanisme**

**5. Signature d'une convention avec le CAUE des Bouches du Rhône pour l'élaboration d'une étude urbaine du Quartier des Aires Nord**

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE rappelle le souhait de l'opposition de participer à la réflexion.

Le Maire souhaite faire une mise au point : l'aménagement des Aires Sud par nos prédécesseurs s'était fait sans aucune concertation. Le résultat n'a pas été bon puisque le programme a montré des insuffisances. La connexion de cet ensemble avec le Village est clairement insatisfaisante.

Pour les Aires Nord, l'approche sera très différente, grâce à cet important travail d'anticipation avec l'étude du CAUE. Nous réfléchissons aux besoins de ce quartier (le Maire rappelle l'histoire vaudoise du village). Les Aires Sud sont donc un contre-exemple que nous ne reproduisons pas pour les Aires Nord.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver la convention passée avec le CAUE 13 portant sur la réalisation d'une étude urbaine du Quartier des Aires Nord. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**6. Désaffectation et déclassement de la parcelle AK 194 située 4 rue de la Résistance**

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, constate la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée AK 194, située 4 Rue de la Résistance. Approuve le déclassement de la parcelle AK 194 du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal.

## **7. Vente de la parcelle cadastrée AN 52 située rue Antoine de Saint Exupéry à Monsieur RIBOT Jean**

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Maire demande s'il y a des questions :

- Monsieur HANNON : l'opposition est d'accord pour la cession, mais ne faut-il pas déclasser préalablement ? A priori, la parcelle fait déjà partie du domaine privé de la commune.
- Monsieur le Maire répond : qu'une vérification sera faite.
- Madame CADVILLE : en ce qui concerne l'impasse Roussier nous attendons un avis des domaines. Ou cela en est-il ?
- Monsieur le Maire répond : que pour l'impasse, il n'y a rien de nouveau.
- Monsieur HANNON : pose une question sur le devenir de l'ancien square (derrière le tabac).
- Monsieur le Maire répond : il y a effectivement une réflexion sur la création d'un parking. Ces questions n'étant pas à l'ordre du jour, il est difficile d'élargir au-delà de ces réponses.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AN 52, d'une superficie totale de 3 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur RIBOT Jean au prix de 450 € HT étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les frais d'actes notariés qui seront à la charge de l'acquéreur. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- **Ressources humaines**

## **8. Mise à jour du tableau des effectifs : création et suppression de postes**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : a un commentaire : il trouve cela confus. Cela fait plusieurs Conseil Municipaux que l'on parle de création de postes. Il y a des créations, des suppressions...

Pour ce qui est des avancements : l'opposition n'y voit aucun inconvénient.

En revanche, pour ce qui est de la nouvelle organisation des services : Ils espèrent avoir des éclaircissements en septembre afin de savoir à quoi correspondent ces créations et suppressions.

Monsieur VILLEVIEILLE demande s'il est possible de scinder la délibération en deux ?

Le Maire répond :

A la question : est-ce l'on va modifier la délibération ? : la réponse est non.

A la question : est-ce qu'on en saura plus en septembre ? oui en septembre un point précis sera fait.

A la remarque tout cela est confus. Les règles de la fonction publique territoriale sont très complexes et effectivement ces tableaux ne sont pas simples. Pour autant nous les mettons à jour régulièrement et sommes à la disposition de celles et ceux qui souhaitent des éclaircissements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 4 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON) décide de la :

- Création de postes :
  - 2 postes d'Agent de Maîtrise territorial à temps complet

- Suppression de postes :
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Création d'un poste d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de deux postes d'Attachés Territoriaux

Dit que la dépense est prévue au Chapitre 012 – Charge de personnel du budget Commune.

- Affaires générales

9. Délibération de principe autorisant la signature de convention de mise à disposition de personnel, de locaux, et de biens matériels

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, dit que toutes demandes de mise à disposition de bâtiments communaux, de biens matériels, de moyens et de personnel faites par des associations, des institutionnels ou des particuliers seront confirmées par la signature d'une convention entre les parties. Autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour est épuisé à 20h50

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 Juillet 2017

Le Maire :  
Jean-Pierre SERRUS

